



Genève, le 22 janvier 2020

Le Conseil d'Etat

65-2020

Département fédéral de l'intérieur DFI
Monsieur Alain Berset
Conseiller fédéral
Inselgasse 1
3003 Berne

Concerne : ordonnance sur les identifiants uniques et les dispositifs anti-effraction sur des emballages de médicaments à usage humain - procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Notre Conseil a pris bonne connaissance du projet d'ordonnance sur les identifiants uniques et les dispositifs anti-effraction sur les emballages de médicaments à usage humain.

La sérialisation a pour objet de suivre les médicaments non plus par lot, mais par boîte individuelle. Elle s'avère ainsi pertinente pour lutter contre la contrefaçon de médicaments. Toutefois, le projet d'ordonnance ne rend que facultatives l'apposition et la vérification des dispositifs de sécurité. Dès lors, elle n'offre pas de garantie particulière et ne permet pas d'assurer la traçabilité du produit jusqu'à sa remise finale. Il nous semble qu'il aurait été préférable de rendre obligatoires ces mesures pour certains médicaments, en prévoyant des délais suffisamment longs pour assurer une mise en œuvre par tous les acteurs de la chaîne de distribution.

Dans ces conditions, nous ne pouvons pas soutenir le projet d'ordonnance tel que présenté.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre très haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Antonio Hodgers

Annexe : questionnaire en retour

Copie à : hmr@bag.admin.ch et gever@bag.admin.ch

Prise de position de

Nom / entreprise / organisation : République et Canton de Genève

Abréviation de l'entr. / org. : GE

Adresse : Rue de l'Hôtel-de-Ville 2, 1204 Genève

Personne de référence : Christian ROBERT, pharmacien cantonal

Téléphone : 022 546 51 82

Courriel : christian.robert@etat.ge.ch

Date : 3 décembre 2019

Informations importantes :

1. Veuillez n'effectuer aucun changement dans le format du formulaire.
2. Si vous souhaitez supprimer certains tableaux dans le formulaire, vous avez la possibilité d'ôter la protection du texte sous « Outils/Ôter la protection ».
4. Veuillez envoyer votre prise de position par voie électronique aux adresses suivantes : hmr@bag.admin.ch et gever@bag.admin.ch

